

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 106

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255939>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

incontestable de la méthode qui consiste à soigner librement tous les malades, hommes ou femmes, dans des dispensaires gratuits. L'expérience faite par l'armée américaine est à cet égard bien caractéristique. Débarqués en France, les officiers américains crurent bien faire d'établir pour leur troupe le système de la maison de tolérance dont ils avaient le modèle sous les yeux. Très vite après, la santé des armées se révélait désastreuse, et renonçant à une méthode qui avait moralement comme physiquement de si déplorables effets sur les soldats, les chefs abolissaient près des camps la méthode de la réglementation et ouvraient des dispensaires qui ne tardèrent pas à faire descendre la courbe des maladies. Ce sont des expériences semblables qu'ont révélées les rapports des autres nations; de la France en particulier où, malgré les preuves les plus évidentes de l'absolue inefficacité de la police des mœurs et de la maison patentée, l'administration persiste dans ses vieux errements. Cependant, par l'Institut prophylactique du Dr Vernes qui a ouvert à Paris trois dispensaires, il y aurait un champ d'étude admirable, et une base déjà préparée pour inaugurer un système nouveau.

La caractéristique de cette Conférence a été d'apporter un résultat inédit sur ce qui s'est fait par les deux voies pendant la guerre et un éclatant témoignage aux principes établis depuis plus de 40 ans par la Fédération. Celle-ci voit avec joie que la règle absolue qu'elle veut faire adopter par le monde et qui consiste à respecter la liberté, à laisser à chacun sa responsabilité et à établir une morale et une justice égales pour les deux sexes, est une vérité fondamentale et que, peu à peu, le monde s'ouvre à ce principe et que ce qu'il considérait comme utopie et chimère, est une base solide sur laquelle il est possible d'édifier.

On a fait à la Conférence le reproche d'être trop uniquement médicale, et en effet les médecins y ont tenu une grande place. Il ne saurait aujourd'hui en être autrement; au point de vue moral la chose est jugée. Qui donc de nos jours pourrait encore défendre la maison de tolérance ou la police des mœurs comme sauvegarde de la moralité? C'est au point de vue de l'hygiène publique que certains esprits sont encore dans le doute, et nous espérons que la Conférence contribuera à les édifier entièrement sur le mensonge que recouvre le système de la réglementation.

Une séance publique a rempli la Salle Centrale. M^{me} Avril de Ste-Croix et le professeur Uhde, de Graz, ont tous deux fait le procès des vieilles méthodes. Ils n'ont pu, pas plus que le président, M. de Graaf, s'empêcher de s'étonner que Genève, siège de la Société des Nations, la plus vieille démocratie, la ville de la Réforme, soit encore aujourd'hui le seul et dernier bastion de la réglementation en Suisse¹.

E. F.-N.

AVIS. — L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la suite de notre étude sur « **La question des mœurs et la réglementation** », d'après l'enquête de M. Flexner; comme la publication d'une étude de Mlle Jeanne Pittet sur « **Les agentes de police en Angleterre** ».

De-ci, de-là...

L'Union chrétienne de Jeunes Filles de Genève, dont la maison de vacances « La Coque » a réuni, au cours de ces deux derniers étés, 230 vacancières, dites joyeusement « Coquelinettes », organise maintenant pour celles-ci des réunions mensuelles avec causerie et libre discussion, le troisième mercredi de chaque mois, de 8 h. 1/4 à 10 h. 1/4 du soir, dans son local, Taconnerie, 5. De plus, et comme toutes les années, l'U.C.J.F. organise des cours de français, d'anglais,

¹. Cet article était écrit avant que soient connues les nouvelles que nous donnons plus haut. (Réd.).

d'allemand, de gymnastique. Prix: 3 fr. le cours. — Des groupes d'études et de discussion comme ceux de la Coque, auront lieu le samedi de 3 à 4 h., et de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2 (thé entre deux), à partir du samedi 6 novembre, et le vendredi soir tous les 15 jours, à partir du vendredi 29 octobre. Ces groupes ont pour but de développer notre capacité de réflexion et de jugement, notre vie sociale et morale, notre force de caractère; ils ont pour but de nous faire réfléchir à ce que nous demandons de la vie, à quoi nous voulons que notre vie serve, à élargir nos horizons spirituels. Chaque femme ou jeune fille y est la bienvenue!

E. de K.

* * *

L'Union internationale de Secours aux Enfants nous prie de reproduire l'appel suivant:

A tous ceux qui possèdent ou collectionnent des timbres-poste!

L'Union internationale de Secours aux Enfants, qui s'honore du haut patronage du Comité International de la Croix-Rouge à Genève, se fait un devoir d'aviser tous ceux qui possèdent, collectionnent et échangent des timbres-poste dans le monde entier, qu'elle s'est adjointe en sous-commission l'Union Philatélique de Genève, qui, dans un but philanthropique, lui prêterait son concours désintéressé pour venir au secours des enfants dans les pays éprouvés par la guerre.

A cet effet, une collecte universelle de timbres-poste est organisée auprès de tous les collectionneurs, grands et petits, qui voudront bien remettre au Comité d'action leurs timbres doubles, les plus beaux, les plus rares, comme les plus modestes.

Le classement de tous ces timbres, leur répartition dans des albums, puis leur vente aux enchères, la revente des timbres ordinaires dits « au kilog », les entiers, les bandes, les enveloppes anciennes et actuelles, le tout placé sous le contrôle de personnalités officielles et marquantes dans le monde philatélique, sous le patronage de l'Union Philatélique de Genève, contribueront à apporter quelque soulagement aux malheureux enfants affamés, dénués de vêtements et de chaussures, affaiblis par des années de privations.

Et ils sont nombreux ces malheureux, ils se comptent par centaines de milles et millions, tant dans les régions dévastées de la France, l'Italie, la Belgique qu'en Europe centrale et orientale, en Arménie, etc., etc.

Vous tous qui collectionnez les timbres, renoncez à quelques-uns de vos doubles, sacrifiez-les pour une œuvre humanitaire de toute importance et nécessité, sauvez des milliers d'enfants!

Ce sacrifice ne déparera pas votre collection; bien au contraire, votre geste glorifiera ces deux mots: Philatélie et Philanthropie.

Collectionneurs du monde entier, marchands, amateurs, qui possédez dans quelque casier un vieux timbre, une vieille enveloppe affranchie, quelque beauté peut-être de vous ignorée, mais qui pour l'œuvre peut produire beaucoup, n'hésitez pas une minute à faire parvenir votre offrande généreuse sous pli chargé au siège de l'Union internationale de Secours aux Enfants, rue Massot, 4, Genève.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Les débats attendus depuis si longtemps sur les assurances sociales ont enfin eu lieu dans la session extraordinaire du mois de septembre. La priorité en cette matière revenait au Conseil national. Toute l'assemblée se disait être d'accord pour reconnaître la nécessité d'une assurance vieillesse, invalidité et survivants qui existe dans presque tous les pays d'Europe. Celui qui a travaillé pendant toute sa vie doit être mis à l'abri de la misère pour ses vieux jours ou en cas d'invalidité, et doit sentir sa famille entretenue tant que ses enfants ne seront pas en état de gagner à leur tour. Ce principe humanitaire posé, il reste à trouver le moyen de fonder cette grande œuvre sociale — et c'est là que les avis de nos députés diffèrent du tout au tout.

L'idée de soumettre au vote du peuple l'article de la Constitution introduisant les assurances sans y joindre le projet de recettes destinées à en payer les frais a été repoussée d'emblée. La question de la couverture avait été discutée longuement par la commission financière réunie à Kandersteg, il y a quelques semaines. Les idées étaient donc faites à ce sujet et les partis politiques avaient pris leurs positions avant le début de la session. Rien d'étonnant par conséquent à voir les rangs de la grande salle clairsemés et de constater que les orateurs étaient peu écoutés pour une cause qui aurait mérité l'intérêt de tous.